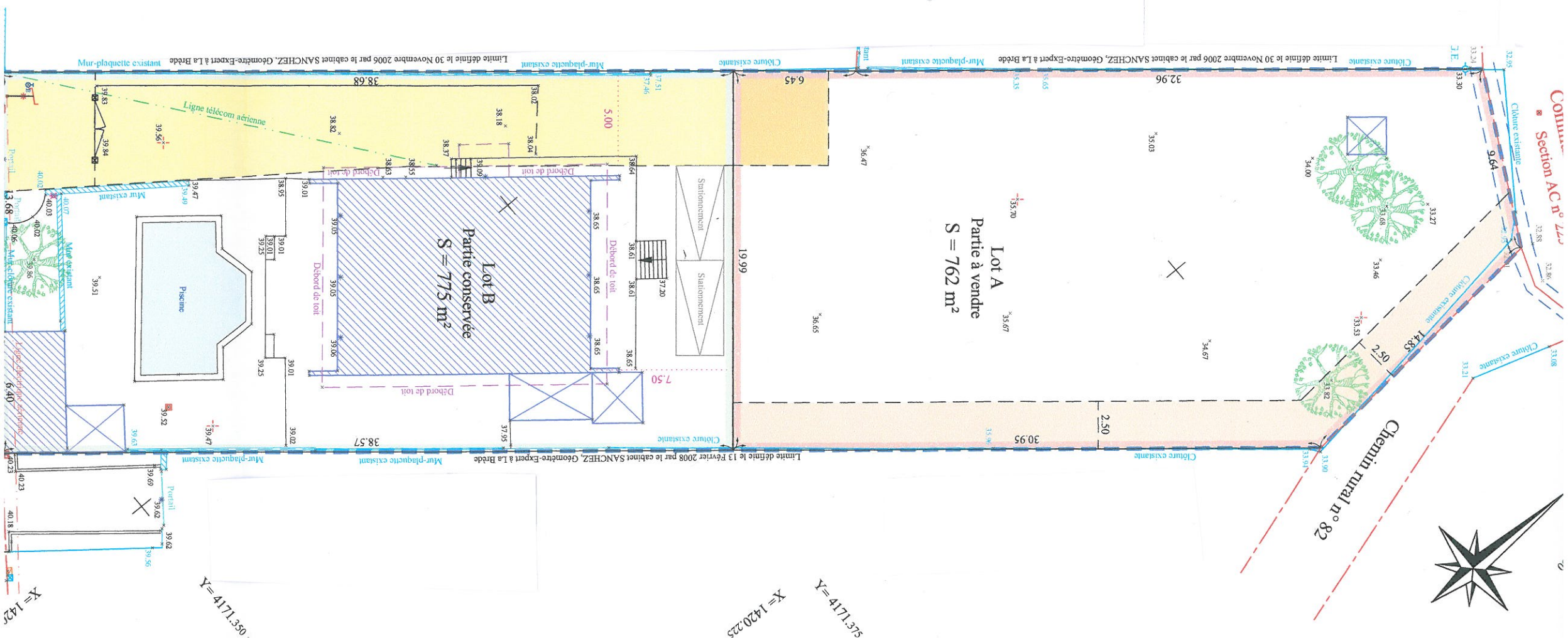


Chemin rural n° 82



- Servitude de passage et de résec à constituer au profit du Lot A s
- Servitude de passage à constituer au profit du Lot B sur le Lot A
- Servitude de passage de réseau à constituer au profit du Lot B s (largeur 2.50 m).
- Emplacement obligatoire du parking à minima 5 ml de largeur (Retra à 5 mètres)
- Périmètre du terrain objet de la déclaration préalable

Legende de la végétation existante

 Feuillus

Legende des symboles et des réseaux existant

- poteau supportant les réseaux électrique et éclairage public
- Coffret électrique
- Borne lumineuse
- Coffret gaz
- Poteau supportant le réseau télécom
- Branchement particulier eaux usées
- Regard de visite eaux usées
- Regard de visite eaux pluviales
- Compteur AEP
- Vanne AEP
- Station de polygonation
- Seuil divers

Y=4171.350

Y=1420.225

Y=4171.375

Y=4171.400

Y=4171.425